

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 21 Février 2014

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membre en retard et excusé : MUHLMEYER Etienne

Membres absents et excusés :

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Transfert des résultats « Assainissement »
- Dotation au SDEA pour le budget « Eau »

Les conseillers valident l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 20h10

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2013 pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

11 VOIX POUR

1 ABSTENTION

2 INFORMATIONS

1)Compte rendu réunions du SMPV : Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (19/12/2013 et 12/02/2014) Commenté par Pierre RUEL

L'ordre du jour était centré sur les orientations budgétaires.

- L'excédent de fonctionnement en 2013 est beaucoup plus faible qu'habituellement, car

en raison des coûts liés au contentieux concernant le « recours hamster ». Le BP 2014 prévoit une réduction de 13% sur le budget fonctionnement et une augmentation de 54% sur le budget investissement en prévision des travaux de révision du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) qui vont débiter en 2014

- Selon le projet de loi sur l'urbanisme (Loi Alur), les POS devraient être transformés en PLU et devenir intercommunaux
- Les Communautés de Communes adhérentes cotisent en fonction du nombre d'habitants. Au total leur participation s'élève à 180 000€ ; dont 53 000€ pour celle de Rosheim.
- Le SCOT du Piémont des Vosges, adopté en 2007 doit être révisé pour intégrer les dispositions du Grenelle de l'environnement au 1^{er} janvier 2016 au plus tard. Une information au public et une consultation seront organisés en temps utile.

2) Compte-rendu réunion rythmes scolaires (14/01 et 11/02) Commenté par Claudine HUCK

Les horaires définitifs ont été transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale, qui les a validés.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h15-11h45	08h15-11h45	08h45-11h45	08h15-11h45	08h15-11h45
Pause méridienne obligatoire d'1h30	01h45	01h45		01h45	01h45
Après-midi	13h30-15h15	13h30-15h15		13h30-15h15	13h30-15h15
APC/NAP	01h00	01h00		01h00	
Fin de cours	16h15	16h15	11h45	16h15	15h00

Le fond d'amorçage est de ce fait déclenché. La commune percevra une dotation de 50€ par enfant pour l'année 2014/2015 + 40€ de majoration forfaitaire pour l'éligibilité de la commune à la Dotation de Solidarité Rurale, soit 90 € par enfant.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) assurées par les enseignantes, sont réparties sur 1 heure par semaine. Les enseignantes choisiront les enfants qui y participeront. Cette heure est déjà mise en place aujourd'hui (cours de soutien jusqu'à 17h)

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) assurées par des intervenants extérieurs sont réparties sur 3 heures par semaine.

Une participation financière pourrait être demandée aux parents. Elle s'élèverait à 1€/NAP/enfant ; ce qui représente une somme d'environ 111€ par an (tarif dégressif si plusieurs enfants scolarisés). Cette démarche serait identique aux 9 communes du canton. Un formulaire d'inscription pour les NAP sera distribué aux parents en avril. Il détaillera nos propositions d'activités.

Le Maire et la directrice de l'école ont rencontré un intervenant « éveil à l'activité judo » Une convention de partenariat sera établie entre deux animateurs du club de judo de Rosheim qui interviendront du mois de mars au mois de mai 2014 pour 30 séances. Ils seront payés 22€ de l'heure.

3) Compte-rendu commission PEEJ: Petite Enfance Enfance Jeunesse (14/01) Commenté par Claudine HUCK

Tous les services ayant un lien avec l'enfance étaient réunis sous la houlette de Madame HAACKE (coordonnatrice) et de Philippe MEYER (Vice-Président)

- RELAIS AMAT : 198 assistants maternels sont en place sur le canton. 211 sont agréées. A noter : un besoin de renouvellement de la profession. Un appel est aussi lancé aux Assistant(es) Maternel(les) pour qu'il(elles) signalent davantage leurs disponibilités au Relais.

20h30 : arrivée d'Etienne MUHLMEYER

- LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS : le P'tit Abri est financé par la Communauté de Communes du Canton de Rosheim à hauteur de 19 000€ et est géré par l'association «Grandir en Eveil». Le taux de fréquentation par permanences est très satisfaisant.
- LA CRECHE : La Boîte à Lutins connaît toujours une forte demande. Le taux d'occupation est en hausse. Elle accueille 8 enfants de Rosenwiller.
- L'accueil périscolaire : (L'ALSH) Cet accueil rencontre toujours le même succès. On note une recrudescence de naissances dans le canton.
- L'ANIMATION JEUNE DU CANTON DE ROSHEIM (AJCR) : mène actuellement des actions au collège pour les périodes de vacances et pour l'été

De nouveaux axes seront définis dans le cadre du CTJ (Contrat de Territoire Jeunesse)

4) Compte-rendu commission urbanisme élargie (16/01) Commenté par Pierre RUEL

Rappel : La commune a signé deux baux emphytéotiques avec le Foyer de la Basse Bruche. Un de bail de 41 ans pour les 39 et 41 rue Principale. L'autre de 45 ans pour le 43 rue Principale. Compte tenu de l'imbrication des parcelles du 41 et du 43 rue principale, et n'étant pas possible de créer des logements sans empiéter sur les deux parcelles à la fois, il était alors logique d'avoir une durée de bail identique sur ces deux parcelles. De ce fait, un avenant sur la durée pour le 41 rue Principale a été porté à 45 ans.

L'ancienne école située au 39 rue Principale a été réaménagée en deux appartements. Restent quelques travaux de finition. La chaudière installée au sous-sol a été dimensionnée pour chauffer d'autres logements que ceux de l'ancienne école.

Les granges situées sur les parcelles du 41 et du 43 rue Principale ont été démolies.

En raison de difficultés financières relatées dans la presse, le Foyer de la Basse-Bruche ne peut plus entreprendre les travaux pour la création des autres logements au 41 et 43 rue Principale comme convenu dans le bail emphytéotique ou au mieux à partir de 2017.

La Société DOMIAL, partenaire de la Basse-Bruche, se propose de reprendre le dossier, mais à condition que la commune participe au financement à hauteur de 50 000€ sur une durée de bail allongée à 50 ou 55 ans. (conditions non validées à ce jour)

Trois réflexions seront à étudier et à peser par la commune pour la suite à donner à cette opération:

- poursuivre le projet avec l'objectif de logements sociaux, soit avec la Basse-Bruche, mais pas avant 2017 avec des conditions non connues à ce jour ; soit avec DOMIAL avec de

nouvelles conditions à valider

- vendre le terrain. Il faudrait alors rembourser les subventions perçues
- faire un parking sur ces parcelles. Idem, il faudra rembourser les subventions, démolir le bâtiment, existant et créer le parking.

5) Compte-rendu réunion Pays Bruche Mossig Piémont (PBMP) (23/01) Commenté par

Pierre RUEL

Ordre du jour : Partage et échange autour de la stratégie validée : « Un réseau de PME innovantes ». La réunion participative s'est déroulée en trois temps : définition des domaines d'innovation possibles, définition des besoins des entreprises dans les domaines retenus, liste des actions possibles pour répondre aux besoins des entreprises. De nombreuses idées ont été listées au cours de la réunion pour déterminer un plan d'actions. 19 février : lancement des plans d'actions par la mise en place d'un Comité Pilotage.

6) Compte-rendu bilan de la gendarmerie (06/02) Commenté par Pierre RUEL

La Brigade de Rosheim est rattachée à la Compagnie de Molsheim qui recouvre 80 communes. Globalement les infractions au niveau du territoire (Molsheim/Obernai) sont relativement stables ou en légère hausse. La part des mineurs dans la délinquance est de 21%. Sur le canton de Rosheim, on note :

- une diminution des délits (il est le plus bas d'Alsace)
- la part des mineurs dans la délinquance est de 11% en 2013 contre 25% en 2012
- pas de tués sur les routes depuis 4 ans.

Le Sous-Préfet est intervenu pour proposer la mise en place d'un Conseil Intercommunal de sécurité et pourquoi pas une police intercommunale. Un référent « sûreté » est en place à Molsheim. Il est à la disposition des commerçants et des artisans pour effectuer un diagnostic de leur établissement.

Les Maires d'Ottrott et de Bischoffsheim ont souligné l'importance de la délinquance à l'urbanisme (non respect de la réglementation). Le Sous-Prefet indique qu'il peut être le porte-parole des élus sur cette question et alerter la DDT pour analyser la situation.

7) Compte-rendu commission géographique « Assainissement » (13/02) Commenté par

Jean-Claude HUCK

Le programme d'investissement 2014 s'élève à 23 000€ (étude diagnostics : 8 000€ + branchements divers : 15 000€).

Depuis 2008, la redevance « assainissement » est restée à 2€ (soit 1,82 € HT). Tout comme pour le budget « Eau », le SDEA incite les élus à mettre en place une part fixe. La Commission Géographique décide d'instaurer une part fixe de 14€ (soit 50€ en tout : 36€ (eau) + 14€ (assainissement), et de baisser le prix « Assainissement » par m³ à 1,70€ pour minimiser l'impact sur la facture de l'utilisateur.

8) Compte-rendu réunions Syndicat du Rosenmeer (18/12/2013 et 14/02/2014)

Commenté par Jean-Claude HUCK

18 décembre : les élus ont opté pour une maintenance de l'installation photovoltaïque et pour des travaux d'étanchéité dans l'ancien local de la station qui présentait des infiltrations.

14 février : L'ordre du jour est essentiellement budgétaire.

La station qui date de 1992 est bien entretenue.

• **Compte administratif 2013 :**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 919 017,47 €

En Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 829 804,97 €

L'excédent global fonctionnement et investissement 2013 s'élève à 535 312,50 €

Points particuliers :

- la vente d'énergie est en baisse faute d'ensoleillement,
- des travaux sont prévus pour favoriser l'aération du bassin (installation de surpresseur et de sondes),
- la participation communale pour 2013 a été maintenue à 1,45€

• **Budget 2014 :**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes estimées à 919 949,64 €

En Investissement, les dépenses et les recettes estimées à 931 848,63 €

- une baisse de la prime pour l'épuration,
- une légère augmentation de la participation communale à 1,50€ est nécessaire (au lieu de 1,45€). Jean-Claude HUCK rappelle qu'elle était déjà à 1,65€, mais que cette hausse sera transparente pour le contribuable.

Travaux prévus à l'investissement 2014 :

- une étude d'impact de la station pour les jours de forte pluie, demande réglementaire
- la mise en place d'une couvertine en inox sur le chemin de roulement du clarificateur
- la motorisation du portail d'entrée de la station
- l'installation d'une potence pour manipuler les pompes de relevage, aspect sécurité
- des travaux sur le collecteur des eaux de pluies de Bischoffsheim (les Acacias)

On note que les subventions et les volumes facturés baissent alors que les frais fixes se maintiennent.

• **Transfert de compétences :**

Les membres du Syndicat optent pour un transfert complet des compétences de la Station du Rosenmeer au SDEA. Jean-Claude HUCK explique que la nouvelle équipe pourra remettre cette décision en cause, mais que le Syndicat du Rosenmeer est une structure intermédiaire qui n'a pas vraiment lieu d'être et que le fonctionnement restera identique à travers une commission locale. Y siègeront, 2 représentants pour Rosheim, 2 pour Bischoffsheim, et 1 pour Rosenwiller.

- **Facturation pour les abonnés de Rosenwiller :**

Suite au transfert de compétence de l'assainissement, la même trésorerie gère les factures Eau et Assainissement. A partir de janvier 2015 la mensualisation pour le paiement des factures devrait être possible.

9) Avancement des travaux « rue de l'école » Commenté par Jean-Claude HUCK

La pose de l'enrobé restant est programmée pour la semaine 09. Les pavés restent à poser à l'ancienne école. Si l'entreprise DENNI LEGOLL a fait du bon travail, l'entreprise SOBECCA n'a pas assuré un suivi satisfaisant malgré les nombreuses relances du maître d'œuvre et de la commune. Quelques lampadaires manquent, et les travaux qui ont été mal faits devront être refaits.

Le câblage ORANGE sera mis en place avant le 13 mars. On est toujours en attente d'une intervention de NUMERICABLE.

Lors de la prochaine réunion de chantier, un état des lieux des maisons endommagées lors des travaux sera effectué.

10) Avancement des travaux « route de Grendelbruch » Commenté par le Maire

Les plantations qui n'avaient pas pris ont été remplacées sans aucun frais. La réception du chantier, en attente depuis 2 ans, s'est finalement effectuée le 14 février.

Sébastien WISSER signale que la bordure en béton avant l'escalier (au-dessus du pont) est en train de s'affaisser légèrement.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (Commune et Assainissement)

Commenté par Pierre RUEL

**Point 3 : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2013
« COMMUNE »**

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes ont été examinés par la commission des finances.

Pierre RUEL donne connaissance au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2013 sur les différents budgets en détaillant chacun des points, ainsi que la balance générale des différents comptes. Il présente les différents comptes et compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Pierre RUEL assure la présidence du vote, Monsieur le Maire ayant quitté la salle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

➤ APPROUVE ET ARRETE comme suit le compte administratif 2013 de la Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	368 421,68 €
- recettes:	640 136,12 €
- Excédent de clôture :	271 714,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	591 489,01 €
- recettes:	353 930,13 €
- Déficit de clôture :	237 558,88 €

L'excédent global de clôture est de 34 155,56 €

COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2013
« ASSAINISSEMENT »

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes ont été examinés par la commission des finances.

Pierre RUEL donne connaissance au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2013 sur les différents budgets en détaillant chacun des points, ainsi que la balance générale des différents comptes. Il présente les différents comptes et compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Pierre RUEL assure la présidence du vote, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- APPROUVE ET ARRETE comme suit le compte administratif 2013 de l'assainissement.

SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	44 739,54 €
- recettes:	158 015,87 €
- Excédent de clôture :	113 276,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	39 250,33 €
- recettes:	80 464,36 €
- Excédent de clôture :	41 214,03 €

L'excédent global de clôture est de 154 490,36 €

4. VOTE DES COMPTE DE GESTION 2013 (Commune, Assainissement et Eau)

Commenté par Pierre RUEL

Les comptes tenus par la commune (comptes administratifs) doivent être identiques aux comptes tenus par le trésorier (comptes de gestion).

Point 4 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2013

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Assainissement » dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Assainissement » dressé pour l'exercice 2013

Pierre RUEL précise que le transfert du budget « Eau » au SDEA effectif au 1^{er} janvier 2012, n'a été dissout qu'en mai 2013 ; de ce fait, il est nécessaire d'adopter le compte de gestion. Il précise toutefois que les comptes sont à zéro.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET EAU - EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Eau » dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Eau » dressé pour l'exercice 2013

5. AFFECTATION DU RESULTAT « COMMUNE » *Commenté par Pierre RUEL*

Pierre RUEL explique que le montant à affecter doit être au moins égal au déficit

d'Investissement (237 714,44 €). La différence entre le déficit et le montant affecté sera reportée en fonctionnement.

Point 5 : AFFECTATION DU RESULTAT - ANNEE 2013 **« COMMUNE »**

Suite au vote du compte administratif 2013, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2013

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 271 714,44 €

CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 237 558,88 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, **à l'unanimité**

➤ DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 240 000,00 € à la section investissement - article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 31 714,44€ à la section de fonctionnement - article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES *Commenté par Pierre RUEL*

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taxes. Mais, comme la commune a adhéré à l'EPF (l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin) une nouvelle taxe appelée Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) sera mise en place en 2014, dont la dépense est estimée à 2 300€/an. Les élus ont de ce fait, proposé de baisser les taxes locales afin de pallier à la TSE, sans augmentation de la pression fiscale.

Point 6 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2014

CONSIDERANT l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin (EPF) qui engendre une taxe supplémentaire appelée Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie le 26/11/2013 et 13/02/2014 de baisser les taux d'imposition 2014 de 0,8% pour compenser la mise en place de la TSE

Entendu les explications du Maire, Philippe WANTZ et du rapporteur de la Commission des finances, Pierre RUEL, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

14 VOIX POUR

1 ABSTENTION,

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxes	Taux année 2013	Taux année 2014	Bases d'imposition réelles 2013	Produit
Taxe d'habitation	22,04	21,86	904 041 €	197 623 €
Taxe foncière bâti	15,67	15,54	559 817 €	86 996 €
Taxe foncière non bâti	89,71	88,99	35 142 €	31 273 €
CFE	18,85	18,70	14 978 €	2 801 €
			TOTAL	318 693 €

Pour information, un document intitulé « Aperçu de la situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre - Exercice 2012 » vient d'être réalisé par le Conseil Général. Ce document exposant la fiscalité du canton de Rosheim peut être consulté et téléchargé sur le site de la commune (rubrique « Mairie », « Comptes de la commune »)

<http://www.rosenwiller.com/mairie/comptes-de-la-commune/>

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (Commune) Commenté par Pierre RUEL

Point 7 : BUDGET PRIMITIF 2014 - « COMMUNE »

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2014 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire, présente au conseil le projet de budget primitif 2014 de la Commune.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➤ **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2014 de la commune à la somme de **1 129 619,24 €** soit :

- **FONCTIONNEMENT** : **609 340,77 €** en recettes et en dépenses
- **INVESTISSEMENT** : **520 278,47 €** en recettes et en dépenses

Pierre RUEL explique que les prévisions 2014 traduisent mal la réalité car ils intègrent les résultats 2013 du budget « Assainissement » pour être transférés au SDEA. Il précise que sans le report des excédents « Assainissement » à transférer, le budget 2014 serait prévu à hauteur de 975 128,88€, soit une diminution de 28% par rapport au BP 2013.

Les prévisions des dépenses d'investissement sont prévues en forte baisse par rapport aux prévisions 2013 (241 500€ contre 702 000€), ceci pour permettre non seulement de faire face aux engagements pris (environ 90 00€) principalement pour la rue de l'école), mais aussi pour faire face à quelques opérations nouvelles à hauteur de 150 000€.

8. TRANSFERT DES RESULTATS (Assainissement) *Commenté par Pierre RUEL*

Point 8 : TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU SDEA

VU la délibération du 13 septembre 2013 transférant au SDEA l'ensemble des droits et obligations, actif et passif du budget annexe « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2014,

VU la nécessité de transférer les résultats du budget annexe « Assainissement » 2013 au SDEA via le budget « commune »

VU le budget primitif 2014 de la commune intégrant les résultats du budget « Assainissement » 2013

Entendu les explications de Pierre RUEL, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'exécuter le transfert au SDEA des résultats du budget « Assainissement » 2013, soit un total de : 154 490,36 € correspondant à la balance des résultats établie d'un commun accord avec la Trésorerie de Rosheim.
- DECIDE de transférer au SDEA le passif et l'actif du budget Assainissement hormis le tracteur RENAULT 40 AGF 67 avec chargeur et la remorque GOURDON RE 47,

9. DOTATION AU SDEA (Eau) *Commenté par Pierre RUEL*

Point 9 : DOTATION DE LA COMMUNE AU SDEA

VU le budget primitif du budget Commune comprenant une dotation d'un montant de 30 000,00 € au profit du budget « eau »

VU le transfert de compétences du budget « eau » au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2012

CONSIDERANT que cette dotation permet d'éviter une augmentation du prix de l'eau, compte tenu des investissements importants en cours

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter une dotation de 30 000 € au SDEA

Jean-Claude HUCK présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Syndicat du Rosenmeer

Le rapport est disponible sur le Site Internet du SDEA :

Onglet : Espace usagers, Rubrique : L'eau dans votre commune : Connaître la qualité de l'eau.

Saisissez une commune : ROSENWILLER

Rapport annuel ASSAINISSEMENT télécharger : RAPPORT ANNUEL 2012

Ou lien <http://www.sdea.fr/media/ASR/RA/RA-asst-Rosenmeer-2012.pdf>

Entendu les explications de Jean-Claude HUCK, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2012 du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Syndicat du Rosenmeer

Jean-Claude HUCK relève quelques chiffres pour 2012:

- la station a produit environ 245 tonnes de matières sèches de boues. Sur la base d'une production de boues annuelle de 25 kg de matières sèches par habitant et par an, la station aura produit une quantité de boues correspondant approximativement à 9 8200 équivalents-habitants.
- 728 m³ de boues liquides ont été évacuées par épandage sur 13 ha = concerne 2 exploitations
- 194 tonnes de compost de boues ont été évacuées par épandage sur 45 ha = concerne 7 exploitations

12. DIVERS

- **Renouvellement des extincteurs**

Après avoir consulté 3 entreprises, la commune renouvelle 10 extincteurs qui ont plus de ans auprès de la société DESAUTEL.

- **Urbanisme**

DECLARATIONS PREALABLES 2013

DP 067 410 13 R0020 JOST René	Terrasse + jardin	ACCORDE
DP 067 410 13 R0021 BENDELE Jean-Paul	Installation panneaux solaires	ACCORDE
DP 067 410 13 R0022 ENGEL Christian	Construction d'une véranda	ACCORDE
DP 067 410 13 R0023 GALLIOT Hervé	Construction d'une pergola	ACCORDE
DP 067 410 13 R0024 FEHLAUER Michel	Agrandissement du rez-de-chaussée	REFUSE
DP 067 410 13 R0025 HUCK Clément	Aménagement accès	ACCORDE
DP 067 410 13 R0025 HANOT Sébastien	Ravalement de façades	ACCORDE

PERMIS DE CONSTRUIRE 2013

PC 067 410 13 R0006 MARAGNO Cinzio	Construction d'une maison individuelle	En cours
PC 067 410 11 R0008-M01 HENNION Bruno	Permis modificatif	REFUSE

DECLARATIONS PREALABLES 2014

DP 067 410 14 R0001 SCEA STE RICARDE	Bassin enterré pour mise aux normes	En cours
DP 067 410 14 R0002 BLANSCHÉ Alain	Cabane de jardin	ACCORDE
DP 067 410 14 R0003 WANTZ/EINHART	piscine	En cours
DP 067 410 14 R0004 EINHART Nicolas	Panneaux solaires	En cours
DP 067 410 14 R0005 JOST Materne	Isolation extérieure	En cours

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour :

- Section 5 parcelle 89 : 21 rue du Wisch : 12 ares
- Section 2 parcelle 7 : VILLAGE : 8,06 ares
- Section C parcelle 159 : GETHUERN : 6,10 ares : (Droit de préférence de parcelles boisées contiguës)

• Organisation des élections municipales :

Les conseillers se répartissent les plages horaires pour les élections du 23 mars.

• Divers

- Le recensement de la population qui s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2014 fixe le nombre d'habitants de la commune à 685. Cinq logements n'ont pas été recensés.
- *Jean-Claude HUCK* :
 - ✓ Un caniveau en pavés a été mis en place et l'avaloir déplacé rue Belle-Vue pour favoriser la réception des eaux de pluie.
 - ✓ la rue de Molsheim ne sera pas mise en enrobé. Le prix est trop élevé.
 - ✓ l'option éclairage par leds rue de l'école n'a pas été retenue. Déconseillé pour les lampadaires avec embase à style, il aurait entraîné une plus-value de 9 000€.
 - ✓ le projet pour l'installation d'environ 55 plaques de rues bilingues est lancé. C'est Jean-Georges HUCK qui s'est chargé de la traduction, sous le contrôle de l'OLCA. (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace). La Région Alsace peut subventionner le projet à hauteur de 70% du coût des travaux.
- *Agnès HUBER* souhaiterait que le passage pour piétons rue Ste Odile soit repeint
- *Jean-Georges HUCK* s'interroge sur le fonctionnement en mode réduit du type de luminaire installé
- *Thomas ARNOLD* signale que les salles communales ne sont pas toujours rendues dans un bon état de propreté après les locations.

• Prochaines dates :

- Commission CCAS : jeudi 6 mars à 20h30

Fin de la séance : 23h35